COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction du Patrimoine Culturel
Monsieur Thierry WAUTERS
Directeur
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

V/Réf. : *20003-0002-1 (cor. : Michèle HERLA)*
N/Réf. : GM/**AND10002_690_PROT_Collegiale_SS_Pierre_Guidon**
Annexe : /

Bruxelles, le 16/05/2022

Objet : ANDERLECHT. Place de la Vaillance. Collégiale Saints-Pierre-et-Guidon. Demande d'extension du classement comme monument avec la parcelle 775B qui comprend le mur de clôture.

Avis de la CRMS

Monsieur le Directeur,

Conformément aux dispositions de l'article 222 § 3 du CoBAT et en réponse à votre courrier du 29/03/2022, reçu le 21/04/2022, la CRMS a émis en sa séance du 11/05/2022 un avis favorable sur la demande d'extension du classement.

La collégiale Saints-Pierre-et-Guidon a été classé comme monument par l'AR du 25/10/1938 (parcelle cadastrale 774). Les abords immédiats de l'église, situés sur la parcelle 775B, ne sont pas concernés par cet arrêté. Cette parcelle, correspondant *grosso modo* à la limite de l'ancien cimetière et son enclos circulaire qui disparurent lors de la campagne de restauration de la Collégiale menée à la fin du XIXe, comprend un aménagement paysager ainsi que le mur de clôture.

La présente demande de classement, émanant du Conseil communal de la commune d'Anderlecht, porte sur l'extension du classement à la parcelle 775B en raison de son intérêt historique, architectural, technique et urbanistique.

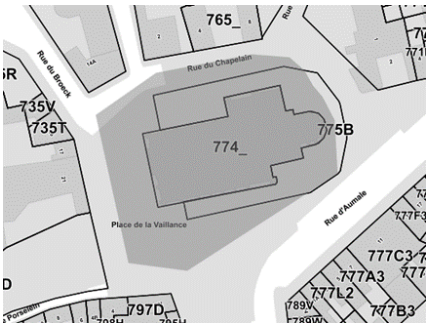

La CRMS émet un avis favorable sur la demande en raison de l'intérêt patrimonial manifeste des abords immédiats et du mur de clôture de la collégiale, indissociables de l'édifice religieux déjà classé.

Les abords de la Collégiale des Saint-Pierre-et-Guidon résultent des travaux de restauration et d'aménagement urbains réalisés lors d'une vaste campagne de restauration-transformation initiée par le célèbre architecte Jules-Jacques Van Ysendyck (1836-1901) à la fin du XIXe siècle. Élève de Jean-Pierre

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
BRUXELLES URBANISME ET PATRIMOINE
Arcadia (3e étage) – Mont des Arts, 10-13 – 1000 Bruxelles
www.crms.irisnet.be – crms@urban.brussels – 02/432.85.00

KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN
BRUSSEL STEDENBOUW EN ERFGOED
Arcadia (3de verdieping) – Kunstberg 10-13– 1000 Brussel
www.kcml.irisnet.be – kcml@urban.brussels – 02/432.85.00

Cluysenaar et disciple d'Eugène Viollet-le-Duc (1814-1879), Van Ysendyck devient l'un des principaux représentants du courant historiciste en Belgique. Il conçoit également de nombreux édifices publics comme l'Hôtel communal de Schaerbeek ou d'Anderlecht, mais aussi les Instituts Scientifiques de l'Université Libre de Bruxelles situés au cœur du Parc Léopold (Bruxelles).

Van Ysendyck inscrit la restauration de l'église des Saints-Pierre-et-Guidon dans les théories de Viollet-le-Duc. Il a également réalisé l'aménagement des abords de l'édifice qui s'inscrivait lui-même dans un projet plus global de réaménagement qu'il conçoit pour l'ensemble du quartier environnant (aménagement de la place de la Vaillance, des rues d'Aumale et du Chapelain, etc.).

Van Ysendyck intervient dans un premier temps sur les abords de l'édifice en supprimant le cimetière entourant l'église et en modifiant le niveau du sol pour en dégager partiellement les fondations qu'il masque par un nouveau soubassement en pierre. L'abaissement du terrain autour de l'église est destiné à donner à cette dernière un aspect plus élancé. Le mur qui sert également de nouveau mur d'enceinte est agrémenté de grilles en fonte et en fer forgé. Les candélabres qui s'y intégraient ont malheureusement disparu dans les années 1970.

Le mur de clôture se compose de pierres calcaires blanches de natures diverses. Le parement est composé de grès calcareux de type grès lédien, associé ponctuellement à des éléments en pierre d'Euville et de Gobertange. Les pilastres et les pierres de couronnement moulurées sont réalisés en pierre de Lens.

En conclusion, la CRMS approuve cette demande et propose au Gouvernement de prendre un arrêté de classement de la parcelle en question.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

C. FRISQUE
Président

c.c. à : mherla@urban.brussels; hlelievre@urban.brussels ; lleirens@urban.brussels ; protection@urban.brussels ; mbadard@urban.brussels ; crms@urban.brussels; sthielen@gov.brussels ; wstevens@gov.brussels